

Quoi d'neuf ?

Le journal d'information de la commune de TRETEAU

Edito du Maire

La période estivale est terminée, chacun a repris ses activités quotidiennes. Le mois de septembre symbolise la traditionnelle rentrée scolaire, les enfants du RPI ont repris le chemin des classes et de la cour de récréation pour leur plus grand bonheur afin d'entamer une année scolaire supplémentaire.

Je souhaite sincèrement que la vie associative retrouve son rythme d'avant la crise sanitaire. Sachant les bénévoles affectés par l'arrêt prolongé des activités, je leur apporte tout mon soutien.

Nous sommes au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.

J'apprécie particulièrement nos rencontres en mairie ou au détour d'une rue. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.



L'actu

Comité des fêtes :

L'organisation d'une fête inter voisins communale était envisagée, le samedi de la Saint Maurice (fête ancestrale de notre village) par un groupe de voisins Treteautois et le comité des fêtes qui est en cours d'inscription en préfecture.

Après avoir pris connaissance des contraintes sanitaires à respecter (pass sanitaire obligatoire, déclaration de la manifestation à la préfecture, à la gendarmerie et à l'ARS) et aux vues des risques encourus en cas de contrôle à l'encontre des organisateurs et de la municipalité avec notre maire en première ligne, il a paru opportun de remettre cette fête à une date ultérieure.

La date du samedi 7 mai 2022 a d'ores et déjà été retenue, à noter dans vos agendas ! Des flyers seront distribués le moment venu pour vous informer du déroulement de cette journée. En espérant, bien sûr, que cette épidémie nous laissera tranquille.

Qui, quoi, où, comment : A la mairie !

Avant d'entreprendre des travaux, pensez à vous renseigner sur les déclarations à effectuer. Voici un rappel concernant le projet le plus fréquent enregistré en Mairie :

Surfaces de l'abri de jardin	Autorisation requise
<u>Surface de plancher</u> : Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme et <u>emprise au sol</u> : Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements inférieures ou égales à 5 m ²	Aucune autorisation
Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 5 m ² et jusqu'à 20 m ²	<u>Déclaration préalable de travaux</u>
Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m ²	<u>Permis de construire</u>

Vous pouvez vous renseigner préalablement auprès de la Mairie ou consulter les modalités à respecter pour l'ensemble des projets en vous rendant sur le site du Ministère de la Transition Écologique à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/demarches/urbanisme> "

Une DP est exigée par la mairie quand **vous modifiez l'aspect extérieur** d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants:

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, vélux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un vélux par un autre modèle
- Changer des volets (matériaux, forme ou couleur)
- Changer sa toiture

A savoir : si ces modifications de façade ou de structures porteuses s'accompagnent d'un changement de destination, il en existe 5 types : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre de votre construction, vous devez alors déposer un permis de construire.

Enlèvement encombrants :

A TRETEAU, les encombrants et épaves automobiles seront **collectés** le **jeudi 02 décembre 2021**. Vous pouvez vous rapprocher du **secrétariat de la mairie** pour vous **inscrire avant le vendredi 26 novembre**.

(Matériel agricole, remorque, tracteur, ferraille, grillage, cuve, bidon, sommier, mobilier, électroménager, vélo, pneu sur jante, scooter...).

Ça s'est fait !

Travaux :

La campagne de remise en état et curage des fossés a commencé. Déjà 7 km de réalisés ! L'achat de cette cureuse d'occasion va nous permettre de reprendre l'ensemble de nos fossés qui n'ont pas été entretenus depuis des années et de mettre en place un programme d'entretien annuel.



Les travaux de ravalement de la mairie ont débuté. Les entreprises en charge des différents marchés de travaux sont : LAGOUTTE pour la peinture, TMDA pour les portes et fenêtres, GENESTE pour la plomberie et les sanitaires et GAUDRAT pour le carrelage.



Afin d'embellir encore davantage la place de la mairie, le conseil municipal donne la main aux employés communaux pour la restauration du monument aux morts ainsi que des bordures des plates-bandes.





La rambarde de la queue de l'étang devenue dangereuse et vétuste a été remplacée par les employés communaux. Nous en avons profité pour nettoyer le talus et refaire les escaliers.



Le programme d'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) sera enfin mené à son terme. Lancé en 2014, les sites de la salle des fêtes et des écoles avaient été réalisés. Il restait la place PMR devant la mairie ainsi que le cheminement pour s'y rendre. Ces travaux sont en cours de réalisation par les employés communaux.



C'est pour bientôt

Badge déchèterie :

A partir du 03/01/2022, un contrôle d'accès sera mis en place à la déchèterie de VARENNES SUR ALLIER. Un badge d'accès sera obligatoire pour les professionnels, les particuliers et les collectivités. Pour obtenir ce badge, vous pouvez remplir le bulletin d'adhésion ci-joint et le renvoyer au SICTOM 10 rue des Bouillots – 03500 BAYET ou vous inscrire sur le portail : acces-dechetterie-sictom.horanet.com.

Appels d'offres :

Un appel d'offre pour la réfection de la route de St Gérard de Vaux depuis Coutant jusqu'à la limite de commune sera lancé en cette fin d'année.

Un second concernant la vidange de la lagune sera lancé également.

Travaux :

Un des prochains chantiers sera la réfection du muret bordant la place de la mairie, endommagé lors d'une tempête il y a déjà quelques années.

En bref

Marché estival :

Le marché estival a été reconduit cette année sur la période du 02/07 au 27/08 soit 9 dates. Malgré une météo assez capricieuse, nous avons eu la chance d'accueillir aux abords de l'étang des commerçants qui, comme chaque année, nous ont proposés des produits de qualité avec leur bonne humeur et leur convivialité.

La buvette tenue par le club des aînés a permis aux personnes de se retrouver et de prendre un verre en toute amitié. Nous remercions donc nos commerçants, le Club des aînés, nos visiteurs ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de notre marché.



L'étang :

La saison de pêche ouverte depuis le 27 février aura été en demi-teinte, avec une fréquentation moyenne au début en raison de la crise sanitaire. Contraints par le couvre-feu, les pêcheurs ne pouvaient pratiquer la pêche de nuit. Malgré une météo compliquée, la modification des consignes sanitaires a permis un regain d'activité autour de notre plan d'eau durant l'été. Les campings cars eux aussi étaient au rendez-vous. L'entretien et la propreté du complexe ont été appréciés de tous.

En complément de nos deux régisseuses habituelles Sonia COMPAGNON et Mélissa VIGNE, cette année, Messieurs Michel MARTIN et Guy DABLEMONT ont officiés autour de l'étang pour encaisser les droits de pêche et de stationnement ainsi que nettoyer quotidiennement les sanitaires, ceux-ci contribuant en grande partie à l'attractivité de notre site touristique.



Fermeture de la saison de pêche 2021 le dimanche 31 octobre.

Randonnée cycliste :

Ils ont choisi TRETEAU comme étape ...

Le 8 septembre dernier, une équipe de cyclos licenciés au club PONT/GIRO située à PONT SAINT MARTIN, banlieue de NANTES, a choisi TRETEAU et son plan d'eau pour effectuer son arrêt récupération et casse-croûte.

Cette équipe de 17 personnes composée de 9 cyclistes pour la plupart septuagénaire et de 8 intendants ralliait PONT SAINT MARTIN en FRANCE à PONT SAINT MARTIN en ITALIE (vallée d'Aoste), un périple de près de 1000 kms prévu en 5 jours.

Au cours de cet arrêt, un moment de partage très agréable a eu lieu, des compliments ont été faits pour la beauté et la propreté de notre site ainsi que pour l'accueil qui leur a été réservé.

Avant de repartir, quelques photos ont été faites et un nouveau rendez-vous a été programmé en 2025 pour leur prochain passage.



Notre école :

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le 02 septembre sous une météo assez clémente. L'épidémie de covid n'étant pas encore stabilisée, le protocole sanitaire a été reconduit pour cette rentrée scolaire.

26 élèves fréquentent notre école cette année, répartis dans 2 classes.

Quelques aménagements ont été effectués cet été afin d'accueillir au mieux tous les enfants : 2 salles sont occupées pour l'éducation et la dernière sert aux activités artistiques, informatiques et sportives.

Mme Florence SIMEANT enseigne aux CE1 (5) et CE2 (9) soit 14 élèves.

Mme Cloé THAVE enseigne aux CP 12 élèves.

Notre RPI a un effectif total de 69 élèves :

26 sur TRETEAU
21 sur CINDRE
22 sur CHAVROCHES

L'accompagnatrice présente dans le bus scolaire est Mme Corina VREEKE.

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire.



Cette année, 25 enfants déjeunent à la cantine tous les jours, sous la responsabilité de Mme Sonia COMPAGNON qui élabore et prépare les repas tous les midis, aidée de Mme Melissa VIGNE.



Notre garderie :

Mme Mélissa VIGNE, responsable de la garderie, accueille les enfants à partir de 7h10 jusqu'à 9h et de 16h15 jusqu'à 18h30, épaulée de Corina VREEKE quand le nombre d'enfant le nécessite.

Mélissa propose de nombreuses activités aux enfants tous les jours ainsi qu'un goûter très apprécié.

Cette année, notre garderie a été prise d'assaut. En effet, 28 inscriptions ont été faites (permanents et occasionnels). La capacité d'accueil maximale dans nos locaux est de 20 enfants simultanément et de 14 par animateurs. C'est pour cette raison que nous demandons aux parents d'être très vigilants et de bien remplir le coupon hebdomadaire de fréquentation avant le jeudi soir afin que nous puissions organiser au mieux la semaine suivante.



Etat Civil :

Naissances	8
Décès	1
Mariage	1

Bien vivre ensemble

Nos amis les bêtes sont les bienvenus sur la commune.

Cependant quelques règles sont à respecter pour le bien-être de tous. En effet, il est rappelé que les animaux domestiques ne doivent pas divaguer sur la voie publique et qu'il est souhaitable que les chiens soient tenus en laisse (obligation légale). Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal et ce afin de laisser un endroit propre et agréable pour tout le monde. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (l'amende pour déjection canine est de 35 euros).



TRETEAU d'hier (un peu d'histoire!)

Une école d'agriculture à TRETEAU !!

Au 19^{ème} siècle suite au décret gouvernemental du 03 octobre 1848, un programme d'enseignement agricole est mis en place.

Les fermes école voient le jour. Elles sont établies sur des terres privées, les directeurs sont souvent les propriétaires eux-mêmes.

Les frais d'enseignement sont pris en charge par l'état. Les élèves doivent avoir 16 ans révolus et la demande est faite à la préfecture.

C'est ainsi que Charles CADIER Baron de Veauce, propriétaire du château de Belleau et de ses terres, y installe une école d'agriculture à partir de 1858. C'est une école départementale qui enseigne les techniques nouvelles avec du matériel moderne.

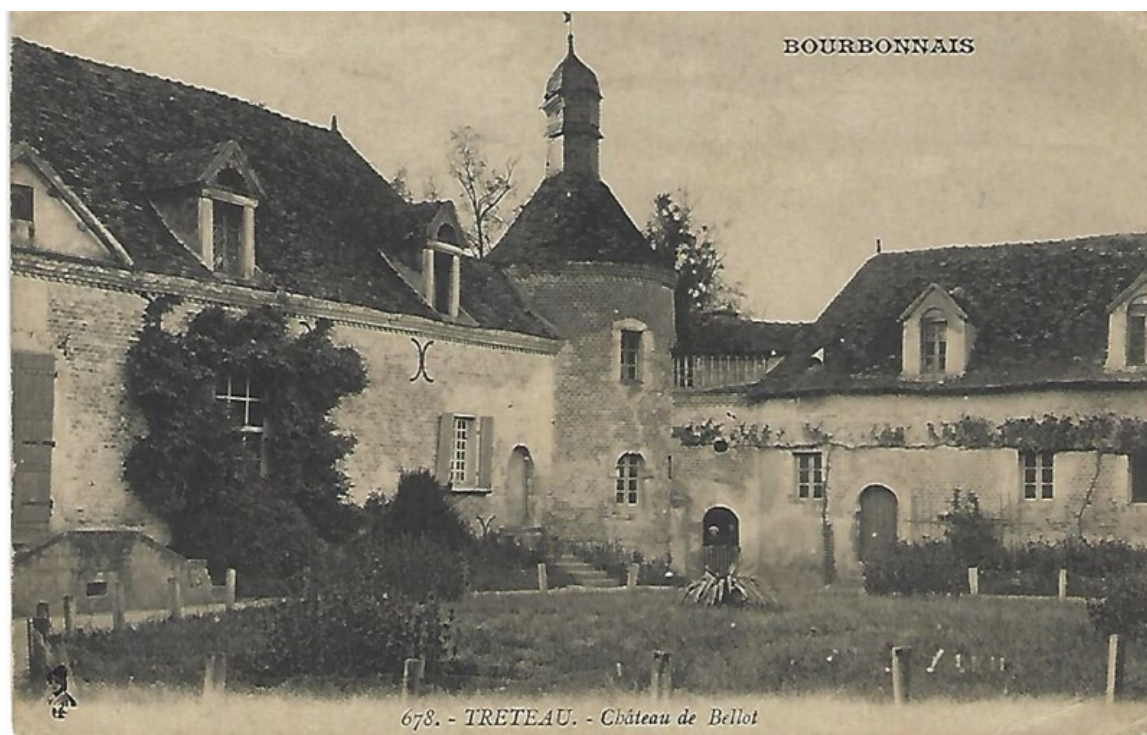
Les trente apprentis restent à l'école pendant 3 ans, encadrés par 6 employés et 7 domestiques.

Le directeur est Jules Victor LABORE et le sous-directeur Simon CHERVIER, qui est également maire de la commune.

L'école fermera ses portes en 1871.

Monsieur Charles CADIER Baron de Veauce est député de la circonscription de MOULINS. Il est en outre à l'origine de la création de l'hippodrome de VICHY.

En 1856, M. Charles CADIER crée sur sa propriété de Belleau une tuilerie qui sert principalement à fabriquer des tuyaux de drainage afin d'améliorer ses terres.



Il faut le savoir

Il y aura une messe en l'église de TRETEAU, le 2 novembre 2021 à 9h30 en commémoration des défunts (appelée plus communément messe des morts).